

District de Nyon

La région veut amener la culture à la campagne

Le Conseil régional a mis sur pied une politique culturelle visant à soutenir les créations locales et à les diffuser dans les villages

Natasha Rossel

La région nyonnaise fourmille d'artistes qui ne demandent qu'à exprimer leur talent. Le hic, c'est qu'ils ont bien souvent du mal à trouver des lieux pour créer, répéter ou se produire. Sans compter le manque de ressources financières, qui empêche nombre d'entre eux de monter des spectacles, concevoir des œuvres d'art ou encore enregistrer un premier album.

Bien conscientes de ce phénomène, les autorités du district de Nyon ont planché pendant des mois sur l'élaboration d'une politique culturelle régionale, visant à distiller la culture locale à la ville comme à la campagne. «Notre objectif est de demander aux institutions pérennes, qui se trouvent plutôt dans les grandes localités, d'amener les créations locales dans la périphérie», explique Gérard Produit, responsable de la Culture au sein du Conseil régional. Une démarche qui porte déjà ses fruits, puisque le Festival des arts vivants (Far*) a décidé de monter un spectacle à Givrins cet été, et l'École de musique de Rolle donnera son spectacle musical, *Mécamorphose*, à Gilly et à Mont-sur-Rolle.

«L'idée est que les villages puissent accueillir, ponctuellement, des spectacles dans leur salle communale», ajoute Gérard Produit. Un portail informatique permettra d'ailleurs aux Municipalités de proposer leurs salles de spectacle, mais aussi des locaux de répétition, qui manquent cruellement dans la région. «Nous souhaitons mettre en place un dispositif de soutien aux acteurs culturels. C'est un guichet fédérateur au niveau régional», souligne Nathalie Etter, cheffe de projet au Conseil régional.

Conservation des prix bas

Cette nouvelle politique permettra en outre aux artistes de la région d'interagir avec les organisateurs des différentes institutions et festivals locaux. «Pour nous, c'est une opportunité de renforcer notre assise dans la région et



Créé en 2005 à Begnins, le JVAL festival a reçu une subvention de 15 000 fr. JVALFESTIVAL/LDD

«C'est une opportunité de renforcer notre assise dans la région»

Pierre-Yves Schmidt, directeur de l'Usine à Gaz, à Nyon

«Nous pouvons continuer de proposer des prix abordables à nos festivaliers»

Laurent Nicolas, programmateur du JVAL festival, à Begnins

de poursuivre notre rôle d'accueil de créations locales», se réjouit Pierre-Yves Schmidt, directeur de l'Usine à Gaz, qui rappelle que 60% du public de la salle de spectacle vient du district de Nyon. Un enthousiasme partagé par Laurent Nicolas, programmateur du JVAL Festival, à Begnins, qui a participé aux ateliers de mise en place de la politique régionale: «Ce soutien financier nous donne l'impression d'exister au sein d'un organisme officiel, relève ce bénévole. De plus, cela nous aidera à nous battre pour notre survie et, surtout, de continuer à proposer des prix abordables à nos festivaliers.»

Le JVAL s'est en effet vu offrir une enveloppe de 15 000 francs pour son édition 2013. Car le Conseil régional, qui a débloqué,

en décembre dernier, une enveloppe de 315 000 francs pour soutenir les projets culturels, n'a pas chômé: il a déjà octroyé une subvention à sept lieux culturels ou festivals et à six projets artistiques (lire ci-dessous).

Axé sur l'art scénique

A l'heure actuelle, la politique culturelle est axée uniquement sur les arts de la scène. «Il était urgent de mettre en place des conditions-cadres pour la musique, le théâtre, le cirque et la danse. Nous avons constaté que les artistes sont isolés les uns des autres», indique Nathalie Etter. Mais la politique culturelle s'étendra progressivement au cinéma, aux arts visuels et plastiques, à la littérature et à la culture muséale et patrimoniale.

Lieux et projets

Soutiens annuels ou ponctuels à des lieux culturels et festivals:
Usine à Gaz, Nyon Subvention annuelle de 50 000 francs, via une convention.
Casino-Théâtre de Rolle Subvention annuelle de 40 000 fr. (convention en préparation).

Festival des arts vivants (Far*), Nyon 50 000 fr. de soutien pour l'édition 2013, via une convention.
JVAL Festival, Begnins 15 000 fr. de subvention pour l'édition 2013.

Variations musicales de Tannay Subvention de 15 000 fr. pour 2013.
Club La Parenthèse, Nyon 10 000 fr. pour 2013.
Pop Rock festival, Gilly 4000 fr. pour l'édition 2013.

Soutiens à des projets artistiques:
Compagnie Pied-de-biche, pour la création théâtrale d'*Il va vous arriver quelque chose* (8000 fr.)
Julien Mégroz, percussionniste, pour le conte musical *La légende du*

pont du Diable (5000 fr.).
École de musique de Rolle, pour son spectacle musical *Mécamorphose* (5000 fr.).
Association Musique en scène, pour la comédie musicale *Les musiciens de la ville de Berne* (5000 fr.).
Association Pleine Lune, pour les manifestations *Pleine Lune en duo* et *Les Intimes* (3000 fr.).
Association Autour de Mme de Staël, pour la création théâtrale *Le mannequin* (2000 fr.).

Aubonne Travaux prévus à proximité d'Ikea

Des travaux de réfection de la chaussée vont être entrepris dans la zone de Littoral Parc. Plus précisément à côté d'Ikea et d'Outlet Aubonne. Par conséquent, le tunnel qui passe sous l'autoroute, entre les deux centres, sera fermé du 21 au 24 mai pour la réalisation de ces travaux. La Municipalité d'Aubonne annonce sur son site internet qu'une signalisation provisoire de déviation sera mise en place afin de permettre au trafic, souvent dense dans cette zone, de s'écouler le mieux possible. **L.B.**

Le chiffre

2000

Comme le nombre de personnes que la Municipalité de Montricher attend à la cantine des Ages, le 8 juin prochain. Ce jour-là, le village du pied du Jura accueillera l'assemblée des délégués de l'Union des communes vaudoises (UCV). Après la partie protocolaire, de nombreuses animations sont au programme de cette journée. Les autorités de Montricher ont en effet souhaité profiter de cet événement pour organiser leur fête villageoise, où toutes les sociétés locales seront mises à contribution. **L.B.**

Nyon Un accord sur la fibre optique

Après plusieurs mois de discussions, le Télé réseau nyonnais (TRN) et Swisscom ont trouvé un terrain d'entente pour investir ensemble dans la construction du réseau à fibre optique jusqu'à la prise. D'ici 2015, il est prévu de raccorder 8800 logements du nord de la ville, le sud nécessitant de nouvelles négociations. Swisscom raccordera 36% des habitations et posera les câbles. TRN construira quant à lui le réseau sur 64% de la cité. A terme, le client pourra choisir librement son fournisseur. **M.S.**

Théâtre et cirque

Aubonne La Compagnie Nicole & Martin arrête sa roulotte sur le terrain à côté du Collège du Chêne. Deux spectacles inspirés des contes des frères Grimm sont à découvrir aujourd'hui et demain à 19 h. Informations: www.nicole-et-martin.ch ou au 079 682 88 93. **M.G.**

Soirée jamaïcaine

Eysins L'Association des Jamaïcains et des amis de la Jamaïque habitant en Suisse organise sa 9e soirée annuelle, à la salle communale d'Eysins (route d'Arnex). Rendez-vous samedi 11 mai de 20 h à 1 heure du matin. Au programme: musique et menus traditionnels (contribution: 35 francs). **M.G.**

La clôture de Tannay doit être supprimée

Erigée sans autorisation, la barrière au bord du lac a été jugée illicite par les autorités. Elle devra être démolie. Les propriétaires feront recours

L'association Rives Publiques marque des points dans l'affaire de la clôture qui barre l'accès à une petite grève au bord du lac, à Tannay. Son opposition déposée lors de l'enquête publique en avril a été admise par les services de l'Etat. Par conséquent, la barrière, construite sans autorisation en 2010 par un privé, devra être supprimée. Les propriétaires en question ont toutefois promis de déposer un recours au Tribunal cantonal. Parallèlement à cette procédure, une plainte est pendante au pénal contre Rives Publiques qui avait détaché une partie du treillis de la clôture lors d'une opération coup-de-poing en présence des médias en juin 2012.

Dans sa prise de position, le Canton estime que l'ouvrage est illicite car il contrevient à la loi sur le marchepied, qui prohibe tout obstacle à la circulation des piétons le long du rivage. Il est même contraire au plan directeur des rives du lac car il obstrue l'accès à une petite plage située sur le domaine public des eaux. Enfin, cette barrière doit être ôtée car il existe une servitude, en faveur de l'Etat, qui spécifie que ce passage doit être libre de toute clôture.

Le syndic de Tannay, Serge Schmidt, rappelle que la Municipalité avait ordonné la destruction de cette clôture en décembre dernier, avec un délai de deux mois. Les propriétaires avaient fait recours contre cette décision, puis ont demandé un permis de construire (pour l'ouvrage déjà

réalisé), qui leur a donc été refusé.

Président de Rives Publiques, Victor von Wartburg savoure cette victoire et ne va pas en rester là. «Ce cas pilote va nous permettre de demander à la Municipalité de Tannay d'enlever tout obstacle sur le territoire communal le long des rives du lac.»

Au nom des propriétaires, Roland Martin, qui a fait installer cette barrière, reste sûr de son bon droit et fera recours contre la déci-

«Ce cas pilote va nous permettre de demander à la Municipalité de Tannay d'enlever tout obstacle le long des rives du lac»

Victor von Wartburg, président de Rives Publiques

sion de la supprimer. «Une convention avec l'Etat stipule qu'il s'agit d'un lieu de passage uniquement, et surtout, qu'il est interdit au public de passer par-dessus les enrochements. La loi sur le marchepied prévoit de laisser un libre passage aux marins et aux douaniers, pas au public.» Il ajoute que durant l'été, certaines personnes viennent passer des soirées sur la plage, font du bruit et laissent des déchets, que la Commune ne vient pas ramasser. «Si des gens ne respectent pas la loi, il faut nous avvertir et nous interviendrons», répond le syndic.

La clôture sera-t-elle enlevée ou non? Les juges de la Cour de droit administratif et public trancheront. **Yves Merz**

Une maison familiale de Lussy restera inhabitée

Un frère et sa sœur se déchirent autour de la demeure de famille de Lussy depuis des années. La justice vient de trancher

Assis dans le salon de son appartement de l'Ouest lausannois, Philippe Grossrieder ne sait plus s'il doit rire ou pleurer. Depuis des années, un conflit fraternel autour d'une succession - et la longue saga judiciaire qui l'accompagne - l'empêche de vivre dans la maison de ses parents, tous deux décédés, à Lussy-sur-Morges. Et malgré une récente décision de justice en sa faveur, l'homme assure qu'il ne peut toujours pas vivre dans la maison, quasi laissée à l'abandon depuis des années.

La semaine dernière, appelé à se prononcer sur la succession, le Tribunal d'arrondissement de La Côte, à Nyon, a rendu une décision en faveur de Philippe Grossrieder. «La justice a reconnu que la demeure me revenait, mais je n'ai toujours pas le droit d'y vivre car ma sœur continue de faire recours, comme elle le fait depuis le début de cette affaire, en 2009», précise Philippe Grossrieder, qui en vient même à se demander s'il retournera, un jour, vivre à Lussy.

Car, pour encore ajouter à une affaire déjà complexe, le jugement rendu la semaine dernière - et dont les parties attendent encore les considérants - ne concerne en fait qu'une moitié de la maison familiale: la partie du père. «On en a encore pour des

années», soupire Philippe Grossrieder. Peut-être l'unique point sur lequel tous sont d'accord: «Effectivement, cette affaire est loin d'être terminée, car il reste encore à s'occuper de la moitié de la mère. Oui, la justice vient de donner raison à Philippe, mais les 40 000 francs qu'on lui demande de verser à sa sœur sont loin d'être suffisants. Je ne sais pas encore si la sœur de Philippe fera recours», explique Emil Yeghen, beau-frère de Philippe, que ce dernier soupçonne de tirer les ficelles en coulisses.

«La justice a reconnu que la maison me revenait, mais je n'ai toujours pas le droit d'y vivre car ma sœur continue de multiplier les recours»

Philippe Grossrieder

Pour rappel, le père de Philippe Grossrieder a légué un tiers de la maison à chacun de ses enfants, prévoyant que, à terme, elle revienne au fils. A condition qu'il rachète les parts de ses sœurs. Un accord a été trouvé avec la première, mais pas avec Denise, la deuxième. C'est là que les problèmes, qui ont vu la fratrie se déchirer jusqu'au Tribunal fédéral, ont commencé. **Emmanuel Borloz**